

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 novembre 2006

CP 06/11-03

TARN ET GARONNE HABITAT DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS Divers dossiers

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen quatre demandes de garanties d'emprunts présentées par M. le Président de Tarn et Garonne Habitat destinés à l'acquisition et l'amélioration de logements. Ces dossiers, qui ont déjà fait l'objet d'une décision favorable de la Commission Permanente en date du 18 septembre 2006, vous sont représentés suite à une augmentation du coût des emprunts qui entraîne une modification du montant des garanties.

I - Avenue Marceau Hamecher à Montauban

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration d'un logement, 85 avenue Marceau Hamecher à Montauban. Elle est réalisée dans le cadre de l'ANRU.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 86 600 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI foncier	50 563 €
* Prêt PLAI travaux	15 258 €
* Subvention Etat	20 779 €
Total	86 600 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 65 821 €

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

* PLAI foncier	
Montant	50 563 €
Montant garanti	20 225,20 €
Taux d'intérêt actuariel	2,75%
Durée	50 ans
Taux annuel de progressivité	0 %
Préfinancement	0 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

* PLAI travaux	
Montant	15 258 €
Montant garanti	6 103,20 €
Taux d'intérêt actuariel	2,75%
Durée	40 ans
Taux annuel de progressivité	0 %
Préfinancement	0 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 26 328,40 € soit 40 % d'un montant global de 65 821 €, la communauté de Montauban Trois Rivières se portant garante à hauteur de 60 % de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique la délibération de la communauté d'agglomération en date du 5 octobre 2006.

II – Rue de Selves à Montauban

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration d'un logement, 26 rue de Selves à Montauban. Elle est réalisée dans le cadre de l'ANRU.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 79 393 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI foncier	61 774 €
* Subvention Etat	17 619 €
Total	79 393 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 61 774 €

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

* PLAI foncier	
Montant	61 774,00 €
Montant garanti	24 709,60 €
Taux d'intérêt actuariel	2,75%
Durée	50 ans
Taux annuel de progressivité	0 %
Préfinancement	0 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 24 709,60 € soit 40 % d'un montant global de 61 774 € la communauté de Montauban Trois Rivières se portant garante à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit comme l'indique la délibération de la communauté d'agglomération en date du 5 octobre 2006.

III – Rue Jean Moulin à Montauban

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration d'un logement, 646 rue Jean Moulin à Montauban. Elle est réalisée dans le cadre de l'ANRU.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 106 225 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI foncier	84 104 €
* Subvention Etat	22 121 €
Total	106 225 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 84 104 €

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

* PLAI foncier	
Montant	84 104 €
Montant garanti	33 641,60 €
Taux d'intérêt actuariel	2,75%
Durée	50 ans
Taux annuel de progressivité	0 %
Préfinancement	0 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 33 641,60 € soit 40 % d'un montant global de 84 104 € la communauté de Montauban Trois Rivières se portant garante à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit comme l'indique la délibération de la communauté d'agglomération en date du 5 octobre 2006.

IV – Rue du Docteur Labat à Montauban

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration d'un logement, 18 rue du Docteur Labat à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 172 759 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI foncier	110 143 €
* Prêt PLAI travaux	24 883 €
* Subvention Etat	37 733 €
Total	172 759 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 135 026 €

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

* PLAI foncier	
Montant	110 143 €
Montant garanti	44 057,20 €
Taux d'intérêt actuariel	2,75%
Durée	50 ans
Taux annuel de progressivité	0 %
Préfinancement	0 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

* PLAI travaux	
Montant	24 883 €
Montant garanti	9 953,20 €
Taux d'intérêt actuariel	2,75%
Durée	40 ans
Taux annuel de progressivité	0 %
Préfinancement	0 à 24 mois
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 54 010,40 € soit 40 % d'un montant global de 135 026 €, la communauté de Montauban Trois Rivières se portant garante à hauteur de 60 % de la totalité des emprunts souscrits comme l'indique la délibération de la communauté d'agglomération en date du 5 octobre 2006.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 novembre 2006

CP 06/11-03

**TARN ET GARONNE HABITAT
DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS
Divers dossiers**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la société Tarn et Garonne Habitat :

Acquisition et amélioration d'un logement, 85 avenue Marceau Hamecher à Montauban :

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant global de 26 328,40 € pour deux prêts, l'un de type PLAI Foncier d'un montant de 50 563 € sur une durée de 50 ans au taux de 2,75 %, l'autre de type PLAI Travaux d'un montant de 15 258 € sur une durée de 40 ans au taux de 2,75 %, contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la Communauté de Montauban Trois Rivières accorde sa garantie à hauteur de 60 % de la totalité des emprunts souscrits ;

Acquisition et amélioration d'un logement, 26 rue de Selves à Montauban :

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant de 24 709,60 € pour un prêt de type PLAI Foncier d'un montant de 61 774 € sur une durée de 50 ans au taux de 2,75 %, contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la Communauté de Montauban Trois Rivières accorde sa garantie à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit ;

Acquisition et amélioration d'un logement, 646 rue Jean Moulin à Montauban :

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant de 33 641,60 € pour un prêt de type PLAI Foncier d'un montant de 84 104 € sur une durée de 50 ans au taux de 2,75 %, contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la Communauté de Montauban Trois Rivières accorde sa garantie à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit ;

Acquisition et amélioration d'un logement, 18 rue du Docteur Labat à Montauban :

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant global de 54 010,40 € pour deux prêts, l'un de type PLAI Foncier d'un montant de 110 143 € sur une durée de 50 ans au taux de 2,75 %, l'autre de type PLAI Travaux d'un montant de 24 883 € sur une durée de 40 ans au taux de 2,75 %, contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
 - Précise que la Communauté de Montauban Trois Rivières accorde sa garantie à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions et contrats de prêts correspondants tels que susvisés.

Adopté à l'unanimité.

Hors de la présence de Monsieur José Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général, Président de Tarn et Garonne Habitat.

Le Président,